



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER



www.assemblee-afe.fr

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE



SOMMAIRE

Liste des membres de la commission

Synthèse de Mme Claudine SCHMID, rapporteur général de la commission

MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

Président : M. Jean-Pierre VILLAESCUSA

Rapporteur général : Mme Claudine SCHMID

Vice-Présidents :
M. Claude CHAPAT
M Pierre OLIVIERO

Secrétaire : M. Michel CHAUSSEMY

G ^{al}	BEAUCHESNE Jean-Pierre	Mme	MULLER Nelly
Mme	CARON Marie-José	M.	NESINS Jean-Michel
M.	CHAPAT Claude	M.	OLIVIERO Pierre
M.	CHAUSSEMY MICHEL	Mme	OPPETIT Anne
M.	COCCOLI Daniel	Mme	PRIPP Nadine
M.	FARBIAZ Patrick	Mme	RAYER Elisabeth
M.	GRUNEWALD Jacquot	Mme	RIOUX Catherine
M.	HUSS Francis	Mme	SCHMID Claudine
M.	LANGLET Jean-Marie	Mme	SPARROW Marie-Claire
M.	LAURENT Alexandre	M	VALES Alain
Mme	MERLINO Danielle	M.	VILLAESCUSA Jean-Pierre
Mme	MONSEU DUCARME Anne	M.	YUNG Richard
M.	MOSSER Georges		

La commission de l'Union européenne s'est interrogée sur le ressenti des citoyens vis-à-vis de l'Union européenne. La « crise » accapare l'esprit des décideurs, la résolution des difficultés administratives concrètes passant au second plan. Nous avons donc centré nos travaux sur celles-ci. Il est primordial pour notre commission que nous soyons à même de faire connaître les décisions administratives qui nuisent au quotidien ou à certains aspects de la vie des citoyens européens au sein ou hors Union européenne.

Fondation Robert Schumann
Audition de M. Jean-Dominique GIULIANI
Président de la Fondation Robert Schumann

Cette fondation, créée en 1991, est un centre de recherche. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques. Par la qualité de ses recherches, de ses publications et de ses conférences, elle enrichit et stimule les décisions européennes et œuvre ainsi en faveur de la construction européenne. La fondation Robert Schumann est le seul laboratoire d'idées entièrement consacré aux réflexions européennes. Elle n'a pas d'équivalent en Europe. Toutes ses publications, telle que l'Infolettre, diffusée à 200.000 exemplaires, et l'étude hebdomadaire sont gratuites et téléchargeables. La Fondation est le laboratoire d'idées européen qui publie le plus. Cette fondation a tout lieu d'être, dans la mesure où les institutions européennes ayant un rôle administratif ne publient pas.

Son financement provient d'une subvention du parlement français à l'initiative du Premier ministre (55%), d'abonnements (33%) et de dons. Ses frais de fonctionnement ne doivent pas dépasser 30% du budget.

L'analyse faite aujourd'hui de la relation entre l'Union et les citoyens européens est que ces derniers expriment une désaffection vis-à-vis de l'Union européenne, due à la frustration de ne pas avoir de liens avec elle. L'Union européenne est trop axée sur l'administration et la diplomatie, mais pas sur la politique. L'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie a scellé l'unification de l'Europe. Or, les critères politiques ont été omis. Il n'y a pas eu d'unification politique avec une union de la défense, une adhésion des nouveaux entrants à la politique européenne, avec des politiques budgétaires, économiques et fiscales communes. Le processus d'intégration a ainsi été enrayé. Les citoyens doutent de la volonté des États de continuer l'intégration

Depuis le Traité de Nice, la Commission européenne, expression des intérêts européens, a privilégié l'intérêt commun aux intérêts nationaux. Les États commencent à douter et choisissent la coopération renforcée.

A contrario, l'Europe fait rêver et attire les non européens. Les demandes d'immigration se sont envolées au cours des cinq dernières années. Elles viennent alimenter une forme de populisme, d'égoïsme et de repli, contraire à l'idéal européen.

Le Parlement européen, expression des citoyens, qui se veut l'égal du Congrès américain, a en fait les pouvoirs d'une assemblée régionale. Il n'y a ni politique ni majorité claires.

Le Conseil européen, expression des États, a depuis le Traité de Lisbonne des compétences nouvelles avec la règle de l'unanimité dans certains domaines dont la défense et les affaires étrangères. Les récentes crises politiques dans certains pays ont mis en évidence son manque d'unité (intervention militaire en Libye par exemple).

L'Union européenne est, malgré son manque d'outils de décisions immédiates, opérationnelle. Les pays fondateurs ont manifesté un esprit de responsabilité durant la « crise » : un fonds monétaire européen pour

venir en aide aux États en difficulté a été créé. Reprendre la politique d'intégration se traduit aussi par l'intérêt donné aux questions fiscales : le 1^{er} janvier 2013 il y aura unité de la fiscalité des entreprises entre la France et l'Allemagne. Nous avons un intérêt à être en commun. Il n'y a pas d'avenir pour un pays à être seul.

Le président Jean-Dominique Giuliani estime que les expatriés ont un regard plus juste sur l'Union européenne, un regard prenant en compte les perspectives mondiales.

Notre commission va mettre en place une coopération avec la Fondation Robert Schumann. Une « Fenêtre des citoyens » sera ouverte dans un média électronique. Nous l'alimenterons, après chacune de nos réunions. Le but est que les difficultés rencontrées par les citoyens en raison des procédures et textes européens soient connues des décideurs et trouvent une solution. Nous commencerons par la problématique posée par la dénonciation de la convention fiscale entre la France et le Danemark. Ce sera un début à notre collaboration pour améliorer la relation entre le citoyen et l'Union européenne.

« L'Europe en Mouvement » Audition de M. le sénateur Claudio MICHELONI Sénateur des Italiens de l'étranger

M. le sénateur Micheloni est intervenu sur le devenir de l'« Europe en Mouvement », initiée par notre commission en septembre 2008, reprise par le sénat italien en avril 2010. Pour mémoire, cette réunion des représentants des Européens résidant hors de leur pays d'origine avait pour objectif de mettre nos forces en commun en vue de faire prendre conscience à nos instances dirigeantes de nos problématiques.

Après avoir pris la mesure de la portée de la réunion initiée en 2008 lors de la présidence française de l'Union européenne, le sénat italien a décidé de poursuivre les discussions. Convaincus de l'importance de ce projet et qu'il doit être compris par l'Union européenne, les sénateurs italiens ont entrepris des démarches auprès du parlement européen.

Le sénateur Micheloni s'est fait le porte-parole du vice-président du parlement européen, Giovanni Pittella, et peut annoncer formellement que la 3^{ème} rencontre sera organisée au printemps 2012 par et au Parlement européen. M. Pittella, dont la volonté politique est totale, souhaite que de cette rencontre naisse une institution officielle. M. Micheloni nous a fait part de l'engagement des sénateurs italiens à veiller à ce qu'elle le devienne.

M. Pittella organisera d'ici la mi-novembre une réunion de travail préparatoire, sorte de coopération renforcée entre les Français et les Italiens, à laquelle nous participerons. Nous pourrions, en notre qualité d'initiateurs, réfléchir, entre autres, à la concrétisation de la citoyenneté européenne et aux services à apporter aux citoyens européens. Cela pourrait se traduire par la demande de certains services administratifs auprès des administrations du pays de résidence et non de celui d'origine. À titre d'exemple, pourquoi ne pas établir un passeport européen, délivré par les autorités du pays de résidence et non plus par celles de la nationalité ? Une autre piste sur laquelle nous devrions travailler est la place et l'intégration du migrant en Europe. L'institution qui sera mise en place, cette « assemblée des Européens en Mouvement », ne pourra pas être qu'un observateur dans ce débat. En effet, lors de difficultés conjoncturelles ou sociales le migrant redevient étranger. Il est donc primordial de faire comprendre que reculer sur l'intégration équivaut à un recul de l'ensemble des européens.

Cette « assemblée des Européens en mouvement », institution officielle, créée sous l'égide du parlement européen pourrait devenir son interlocuteur privilégié et nous donnera de la force pour faire reconnaître notre statut et faciliter la libre circulation au sein des Etats membres.

Les affaires notariales au sein de l'Union européenne **Audition de Maître Jean PICHAT, Notaire honoraire, et** **de Maître Denis-Pierre SIMON, Président du Centre Notarial de Droit Européen**

La mission qu'exercent les notaires par délégation, au nom de l'État qui les nomme et leur accorde le statut d'officier public, est de conférer l'authenticité aux actes juridiques et aux contrats. Un acte signé par deux personnes devant un notaire, transforme leur contrat en une loi et les oblige l'un et l'autre. Il est donc primordial de savoir où s'adresser pour connaître la législation en vigueur.

En 2014, le programme de Stockholm visant à une Europe ouverte et sûre qui sert et protège les citoyens verra l'Espace judiciaire en matière civile et commerciale devenir réalité.

Le notariat apporte, avec le maillage, un vrai réseau juridique amiable tant national qu'europpéen. Aujourd'hui 21 pays de l'UE ont retenu le notariat d'anticipation. Ce maillage est renforcé par une organisation européenne du notariat :

- le Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) est un organisme officiel. Il exprime les décisions communes de ses membres auprès des institutions européennes ;
- le Réseau Notarial Européen (RNE) a pour but d'améliorer la coopération transfrontalière. Il apporte une contribution concrète destinée à accélérer les procédures, en particulier les procédures extrajudiciaires appliquées par les notaires ;
- le Réseau Européen des Registres Testamentaires (RERT) permet l'interconnexion des registres testamentaires nationaux. Les notaires, tenus eux-mêmes d'enregistrer les testaments au niveau national, peuvent l'interroger pour savoir si le défunt a rédigé un testament dans un autre pays.

Les Notaires de France éditent un « Guide des Français de l'Etranger » résumant les conventions et règlements applicables en matière de régime matrimonial, de divorce, de successions, de fiscalité sur les donations, les plus-values, les successions. Ce guide prodigue aussi des conseils en matière de légalisation d'actes, d'établissement de procurations ou de dispositions testamentaires. Il est une aide précieuse pour attirer l'attention de nos compatriotes sur les difficultés auxquelles ils pourraient être confrontés par une méconnaissance des textes. Pour le télécharger :

http://www.notaires.fr/notaires/jsp/site/Portal.jsp?page_id=838

Continuité de nos travaux

« Cercle frontalier »

Dans le rapport d'étape de mars 2011, la commission s'était interrogée sur la suite à donner à la suggestion de M. Frédéric Basaguren, ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions frontalières, de créer un « cercle frontalier » auquel les parlementaires, élus locaux et conseillers à l'AFE d'une même zone frontalière participeraient. Au vu des interventions constructives de MM. Giuliani et Micheloni, nous donnons tout d'abord la préférence à leurs propositions.

Dénonciation de la convention fiscale Danemark-France

Les conséquences pour les retraités de la dénonciation unilatérale par le Danemark de la convention fiscale conduit à un blocage de fait au droit à la libre circulation au sein de l'Union européenne. Cette problématique, qui a déjà fait l'objet d'échanges avec notre administration n'ayant pu être résolue, est soumise à la Fondation Robert Schumann.

« Rapport Barnier »

Les membres de notre commission ont continué à s'enquérir du devenir du « rapport Barnier » sur la force européenne d'intervention en cas de catastrophe. Les services de M. Barnier ne donnent pas suite à nos demandes.